Nº 17.

DÉTAILS
DE LA FÊTE NATIONALE
Du 14 Juillet 1790,
ARRÊTÉS PAR LE ROI.

Cacc
FRC
3064

Préparatifs, Ordre & Marche, Description du Cirque élevé au Champ-de-Mars, *Cérémonie du Serment Civique, Repas.*

Le jour de la Confédération Nationale approche; le Peuple Français touche au moment de s'unir par les liens les plus sacrés & les plus doux: vingt-cinq millions d'âmes ne vont bientôt former qu'une Société, qu'une famille.

Avançons la jouissance de nos Concitoyens: mettons-leur dès-à-présent sous les yeux les détails précieux de cette Fête à jamais célebre: que l'accord unanime qui la prépare, soit le présage assuré d'une paix & d'une concorde inviolables.

M+W 5475

Le Roi, l'Assemblée Nationale, les Ministres, M. le Maire, M. le Commandant-général de la Garde Nationale, la Municipalité de Paris, les cent vingt Députés de la Commune représentée par ses Sections, les Electeurs si recommandables par leur zele & leur courage patriotique, des Députés des quatre-vingt-trois Départemens de la France, des Députés de toutes les Troupes de ligne, de toutes armes, de terre & de mer, seront les ornemens principaux, le triomphe & la gloire de cette Fête.

Les préparatifs sont définitivement arrêtés. Le Comité de Constitution, les Ministres, les Chefs Civils & Militaires de la Capitale ont concouru, par leurs avis, à rendre ces préparatifs magnifiques, au milieu de la plus noble simplicité.

Le cortége sera imposant, autant par le nombre des Membres qui le composeront, que par leur civisme. Environ vingt-deux mille Citoyens se rassembleront, le Mercredi 14 Juillet, sur les six heures du matin, sur le Boulevard, entre le quartier du Temple & la Porte S. Martin. La Municipalité, les Electeurs, les cent vingt Députés de la Commune, les Représentans des Troupes de ligne, & les Représentans des quatre-vingt-trois Départemens. Des numéros indiqueront, dans ce vaste intervalle, le point de réunion de chacun.

A huit heures très-précises, le cortége partira de la porte Saint-Denis. La marche ouvrira par un détachement de la Garde Nationale à cheval: puis un premier grouppe de Musiciens, la Municipalité, les Electeurs, les cent vingt Députés des Sections, quarante-deux Départemens, toutes les

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Troupes de ligne au centre : quatre cent petits enfans de dix ans au moins, avec un drapeau portant pour devise, *l'espérance de la Patrie* ; la Troupe de Vétérans ; les quarante-un autres Départemens, & un second détachement de Gardes Nationales à cheval, qui fermera la marche.

Le cortége, dont les Membres marcheront quatre à quatre, deux de chaque côté, sera accompagné, de droite & de gauche, jusqu'au Champ-de-Mars, de deux haies de Gardes Nationales, au nombre de six à huit mille au total. Un grouppe de Musiciens précédera chaque Compagnie, chaque peloton de Troupes de ligne ; chaque Département. Pour éviter toute espece de rivalité, les Départemens marcheront par lettres alphabétiques. Ainsi le Département de l'Ain, ci-devant la Bresse, le Bugey & le Pays de Gex, marchera le premier, & le Département d'Yonne le dernier.

Chaque Département aura sa banniere, dont la Municipalité & la Commune de Paris lui feront présent, & qu'il remportera, comme un gage d'alliance & de fraternité. Les bannieres seront sans faste : un bâton terminé par une pique ; des cravates aux couleurs de la Nation, un taffetas blanc, sur chacun des deux côtés duquel seront peintes deux couronnes de chêne, symbole du Patriotisme, avec cette légende au milieu de l'une, *Constitution* : & *Confédération Nationale, à Paris, XIV Juillet M. D C C. X C.* au milieu de l'autre. Sur chaque banniere sera écrit le nom particulier du Département.

Les Troupes de ligne recevront une oriflamme, qu'elles déposeront après la cerémonie dans la salle de l'Assemblée Nationale. L'oriflamme sera

décorée des mêmes couronnes & des mêmes légendes que les bannieres. La seule différence, c'est qu'elle portera pour inscription : *Troupes Nationales de ligne.*

La marche suivra les rues Saint-Denis, de la Féronnerie, Saint-Honoré, & la place Louis XV.

Arrivé au pont tournant des Tuileries, le cortége recevra l'Assemblée Nationale en Corps, qui marchera à la tête de la Municipalité.

La marche prendra le quai de la Conférence, & suivra jusqu'à Chaillot.

Un pont de bateaux sera préparé vis-à-vis le Champ-de-Mars.

Le cortége prendra ce pont, & entrera dans le Champ-de-Mars par un arc de triomphe, de vingt-quatre toises de face & de quarante pieds d'élévation. Cet arc aura trois vastes entrées égales. Un bas-relief supérieur, analogue à la fête, des trophées de droite & de gauche, & un couronnement d'ordre dorique en feront la décoration.

Le cortége entrera dans le Champ-de-Mars métamorphosé en un cirque superbe, comparable au fameux colisée, un des plus beaux ornemens de Rome ancienne & moderne.

Le Roi, pour cause de santé, ne pourra accompagner à pied le cortége. Il se rendra séparément en voiture au Champ-de-Mars. Il a témoigné ses regrets d'être obligé de se rendre seul à la cérémonie.

Le cirque, elliptique ou ovale, présentera le coup-d'œil, sans exemple, d'un amphithéâtre de 465 toises de long sur 165 de large, composé de trente gradins dans son pourtour, ornés

principalement de femmes habillées en blanc, avec des rubans aux couleurs de la Nation, & surmonté de planimétries inclinées, qui se confondront, dans leur extrémité supérieure, avec les feuilles des arbres formans les allées intérieures du Champ-de Mars, & qui contiendront, avec les gradins, au moins trois cents mille Citoyens.

Au milieu du Cirque, un Autel circulaire, de cent huit toises de circonférence, & de vingt-huit pieds de haut. Son stylobate ou soubassement immense recevra les Doyens d'âge des Départemens, & des pelotons des Troupes de ligne, avec leurs bannières & leur oriflamme, jusqu'après le serment.

En face, adossé au bâtiment de l'Ecole-Militaire, un amphithéatre d'une décoration ingénieuse, analogue à la fête; il aura quarante-huit toises de large, & vingt-un pieds d'élévation. Il est destiné pour le Roi, qui sera placé sur un fauteuil, au milieu de l'Assemblée Nationale; pour cette Auguste Assemblée, pour la Municipalité, pour les Electeurs, qui auront une place de distinction, pour la Reine, la Famille Royale, les Ambassadeurs, & les Etrangers de marque qui seront invités.

Les cent vingt Députés de la Commune auront le glorieux emploi de faire les honneurs de la Fête, pendant toute la durée de la cérémonie.

L'arène du Cirque est destiné pour quarante-deux pelotons de Députés de Départemens, du côté des bâtimens de l'Ecole Militaire, quatre ou six pelotons de Troupes de ligne au

centre ; les quarante-un autres pelotons des Députés des autres Départemens, du côté de la rivière, enfin de droite & de gauche, entre les gradins du Cirque, & les Députés, les soixante bataillons de la Garde Nationale de Paris, distribués en soixante pelotons.

Quarante mille Citoyens embelliront l'arène du Cirque, & environ dix-huit mille l'amphithéatre de l'Assemblée Nationale & du Roi : ainsi cette journée réunira sous le même coup-d'œil plus de trois cent cinquante mille Citoyens, libres, de toutes les parties de la France, tous liés entr'eux par un même sentiment, l'amour de la Patrie, de la Loi, du Roi, & de la Constitution!

Quelle Assemblée, & dans quel lieu, & avec quel cortége! Jamais Athènes, Corinthe & Lacédémone, Tyr, Carthage & Rome, ont-ils offert un pareil spectacle?

La cérémonie commencera à 11 heures, par la bénédiction des bannières & de l'oriflamme : à onze heures & demie une Messe basse, accompagnée de musique militaire, & célébrée, ou par le Grand-Aumônier de France, ou par l'Aumônier de la Garde Nationale Parisienne : à midi précis le serment solemnel de la Confédération générale des Français : à midi & demi *Te Deum*, en plein-chant & faux-bourdon, accompagnés d'instrumens militaires, trois cents tambours, & trois cents instrumens à vents, dont cinquante serpens : à deux heures, repas champêtre donné par les soixante bataillons Parisiens, à tous les Députés Français, repas qui sera terminé par les santés les plus chères,

La crainte de la dépense détermine à ne pas donner de lendemain.

Un bruit affreux avoit répandu la terreur dans tous les esprits. Si l'on en croyoit la calomnie, le Champ-de-Mars devoit être miné ; & une trahison sacrilége devoit faire sauter & vouer à la mort l'élite de la France.

Les Députés de la Commune ont fait & feront toutes les perquisitions nécessaires. Le grand égoût, qui parcourt, sous terre, toute la longueur du Champ-de-Mars, sera rempli d'eau, après avoir été visité la veille : des vannes, fabriquées exprès, retiendront l'eau jusqu'aux voûtes ; & le jour même une Garde suffisante veillera à toutes les issues.

Toutes les caves, souterreins, & remblais de terre, seront visités de même, & veillés avec le plus grand soin.

Nous observerons, quant aux détails, 1°. que les terreins sur lesquels les trente gradins du pourtour du Cirque seront établis en menuiserie, auront soixante-dix pieds de large ; 2°. que les planimétries, ou plans inclinés, dominant les gradins, auront trente pieds de large ; 3°. que des escaliers seront placés, de distance en distance, derriere ces planimétries, pour y monter sûrement ; 4°. que cinquante-quatre Districts se sont distribués entr'eux la confection de la totalité des gradins, à raison de dix-sept toises un pied neuf pouces chacun ; 5°. que les autres Districts se sont distribués l'Autel & l'Arc de triomphe ; 6°. que douze Charpentiers, de la meilleure volonté, se sont engagés, malgré la

640

briéveté du tems, à livrer le grand amphithéâtre, qui doit être adossé à l'Ecole Militaire, parfait, pour le 12 Juillet.

Quant à la sûreté, 1°. de forts poteaux, scellés avec la plus grande attention de cinq en cinq pieds, avec chaux & moëlons, rendront les gradins inébranlables; 2°. les Officiers de la Chambre de la Maçonnerie feront gratuitement tous les examens & visites convenables; l'intérieur de Paris sera gardé, pendant toute la journée du 14, par douze mille hommes de la Garde Nationale, d'après les ordres de M. le Commandant Général, dont le génie surveillant & patriotique doit dissiper jusqu'à l'ombre de la crainte.

Nous ajouterons que le Roi & ses Ministres ont donné des ordres, pour loger & traiter *en Citoyens* tous les Députés des Troupes de ligne.

A l'égard des Députés des Départemens, les Citoyens de Paris, auxquels les circonstances le permettent, car tous en ont la volonté, sont priés de se faire inscrire dans les Comités de leurs Sections, & d'offrir les logemens qu'ils peuvent donner à leurs Concitoyens Députés. Ils trouveront la récompense de leur honnêteté dans les bénédictions & la reconnoissance de la Patrie.

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL GRATUIT,
Boulevard de la Porte S. Martin à celle S. Denis, N°. 5.